



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Seine-Maritime

Question écrite n° 38674

Texte de la question

M Pierre Descaves apprend que de graves problèmes relationnels se sont révélés entre les élèves et la direction du centre de formation de jeunes filles de Dieppe. Il s'étonne que la seule réponse donnée aux revendications des jeunes élèves ait consisté en l'exclusion de quatre d'entre elles en une semaine. Cela apparaît d'autant plus curieux que ces exclusions concernent trois jeunes filles du département de la Réunion et une jeune fille française musulmane. Il demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargée de la santé et de la famille, si elle peut lui faire connaître si cette politique d'exclusion lui apparaît souhaitable alors que dans le département de la Réunion 37 p 100 de la population active est déjà au chômage et que chacun sait que les Français musulmans subissent des brimades en raison du choix qu'ils ont fait de la nationalité française. Ne pense-t-elle pas qu'il serait préférable que la direction du centre soit un peu plus ouverte à la discussion avec les stagiaires et ne choisisse pas délibérément, à l'occasion des exclusions, des stagiaires d'outre-mer déjà lourdement pénalisés par le dépaysement.

Données clés

Auteur : [M. Descaves Pierre](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38674

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1406